

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**NOS CHSLD ET RÉSIDENCES PRIVÉES
SONT-ILS PRÊTS À AFFRONTER
LES PROCHAINES CANICULES ? DEMANDE LE CPM**

Ce 19 juillet 2022. Le Conseil pour la protection des malades (CPM) est préoccupé par le niveau de préparation de certains CHSLD et résidences privées en vue des canicules qui s’annoncent encore ces jours-ci au Québec.

Si les directives des autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que celles des responsables des Aînés et des Proches aidants apparaissent claires, le CPM espère et implore les directions des établissements où l’on héberge des personnes âgées, handicapées, malades ou psychiatisées de s’assurer que les résidents seront en sécurité et à l’aise dans leurs chambres lors des prochaines canicules. Et surtout, qu’ils n’aient pas à payer pour un peu de climatisation ou d’air frais dans leur chambre.

L’omission par quiconque œuvrant dans un CHSLD, une RPA, une RI ou une ressource de type familial – ou dirigeant ces mêmes milieux – de pourvoir les lieux d’hébergement du confort requis pour les résidents, notamment durant une canicule, constitue de la maltraitance au sens de la nouvelle Loi mise en vigueur récemment, et est punissable par de fortes amendes. Des services policiers ont déjà commencé à s’intéresser à ces situations et sont intervenus en certains lieux.

La nouvelle infraction de maltraitance :

L'article 21.1 du Projet de loi no 101 (2022, chapitre 6), Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, est entré en vigueur ces dernières semaines. Le nouvel article se lit comme suit :

« 21.1. Commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ à 125 000 \$, dans le cas d'une personne physique, ou d'une amende de 10 000 \$ à 250 000 \$, dans les autres cas :

1° quiconque commet un acte de maltraitance envers un usager majeur qui est hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée, un usager majeur qui est pris en charge par une ressource intermédiaire ou par une ressource de type familial ou le résident d'une résidence privée pour aînés, sur les lieux d'une telle installation, ressource ou résidence. »

Rappelons que le CPM est un organisme privé à but non lucratif, et que depuis près de 45 ans, il défend et fait la promotion, pour tous les membres de la société québécoise – indépendamment de leur âge, maladie ou handicap, de leur langue, de leur groupe ethnique, de leur origine socioculturelle – de leur droit à recevoir des soins et des services adéquats et dignes de leur état et de leurs besoins.

Le CPM compte parmi les membres de son conseil d'administration des représentants de partout au Québec, motivés eux aussi, dans leurs régions respectives, par la défense des droits des usagers.

– 30 –

Conseil pour la protection des malades
Bureau, numéro général : 514-861-5922
Médias seulement : 514-592-0127

SITE WEB www.cpm.qc.ca

COURRIEL info@cpm.qc.ca

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, président-directeur général
Président du conseil d'administration – **Montréal**
- M. Pierre Hurteau, vice-président
Comité des usagers affilié
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié
Centre d'hébergement Christ-Roi – **Mauricie et Centre-du-Québec**
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice
Comité des usagers affilié
Centre hospitalier régional du Grand-Portage – **Rivière-du-Loup**
- M. Daniel Pilote, administrateur
Membre coopté – **Saint-Jean-sur-Richelieu**
- Mme Nicole Trottier, administratrice
Membre cooptée – **Abitibi-Témiscamingue**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice
Comité des usagers affilié
Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) – **Montréal**
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville – **Sherbrooke**
- Mme Claire Morin, administratrice
Comité des usagers affilié
Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes – **Laurentides**
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate